

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze avril deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audréy, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M LEVEQUE Pascal, procuration à M LEGRAND Jean-Pierre ; M DEHON Gérard ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme OBLED Aurélie.

Absents : M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi Mme LIENARD Evelyne pour secrétaire.

Objet :

V/réf :

N/réf :

QUESTION N° 18/2024

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE NEUVILLOISE

Rapporteur : Madame Evelyne LIENARD

L'association sportive neuvilloise envisage des travaux de toiture du vestiaire sur la salle Fouquet, rue Touchard, salle lui appartenant.

Afin de financer ces travaux, dont le coût s'élève à 6 990 €, selon devis, son président sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle qui pourrait être d'un montant de 500 €.

Par conséquent, je vous propose :

- de décider de l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'ASN à hauteur de 500 € ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mandater la dépense et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Delibération publiée sur le site Internet le 16 avril 2024

Transmise à la Sous-Préfecture le 16 avril 2024

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Evelyne LIENARD,

Secrétaire de séance

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>